



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Documents administratifs

Question écrite n° 16599

### Texte de la question

M Jean-François Mancel expose à M le ministre de l'intérieur que le Président de l'union des maires de l'Oise a appelé son attention sur la surabondance de courrier administratif que reçoivent les maires, en particulier ceux des communes rurales. Cet excès de courrier provient de diverses origines mais notamment de différents ministères. C'est ainsi qu'il lui a signalé que les circulaires ministérielles ne sont pas adaptées aux problèmes des collectivités et que, par exemple, dans un département comme celui de l'Oise, il n'est pas rare que les communes rurales reçoivent des circulaires concernant les zones de montagne, les communes touristiques ou les cités urbaines, alors qu'elles n'ont évidemment pas à traiter de problèmes correspondant à ces spécificités. Il serait souhaitable que des efforts soient réalisés sur le plan administratif avant l'envoi de ces documents et que ceux-ci, en outre, soient aussi synthétiques que possible. Une sur-information finit par devenir une sous-information pour les collectivités locales, notamment pour les communes rurales. Il lui demande de prendre en considération ce problème qui revêt une réelle importance et de déterminer les simplifications administratives qui pourraient intervenir de la part de tous les ministères afin que les communes rurales soient déchargées d'informations ou de directives qui n'ont pour elles aucun intérêt et qui surchargent inutilement leurs secrétariats.

### Texte de la réponse

Reponse. - Il appartient à chaque ministre d'assurer la meilleure diffusion de ses circulaires, qui d'ailleurs sont le plus souvent adressées aux services dépendant de son autorité et non aux collectivités locales. En outre, les préfets ont souvent pris l'initiative de réaliser à l'intention des élus locaux, notamment des communes rurales, des brochures d'information administrative à caractère synthétique. Toutefois, le ministre de la fonction publique et des réformes administratives ne manquera pas, dans le cadre de l'amélioration des relations entre l'administration et les usagers, d'appeler l'attention de ses collègues sur le problème soulevé par l'honorable parlementaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Mancel Jean-François](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16599

**Rubrique :** Administration

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** fonction publique et réformes administratives

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 août 1989, page 3467